

OGGA

n°175

JUIN
2024

Informations

TPE

AU

TOP



JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ



SOMMAIRE

P.3 THÈME DE RÉFLEXION

Aventurier entrepreneur ou entrepreneur aventurier ?

P.4 TRANSMISSION

Assurer la transmission de son patrimoine, ça s'apprend !

P.5 FISCALITÉ

Le régime fiscal du micro-entrepreneur

P.6 PISTE DE RÉFLEXION

Recrutement, manager autrement pour en finir avec
le casse-tête

P.7 ÉCONOMIE

Robotisation

P.8 IMPÔT

Divers à déduire (BNC)

P.9 L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'IA accessible à tous

P.10 LA BELLE IDÉE

Rien ne se perd... mais tout doit se réinventer

P.11 ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

n°175

JUN
2024

ÉDITO

**Oui, nos TPE - ces Très Petites Entreprises
- ne sont pas des NAC !**

Pas plus Nouveaux Animaux de Compagnie que Travaux Publics de l'État. Entre sigles, néologismes, abréviations et acronymes, nous ne saurons bientôt plus ni où donner de la tête ni percevoir l'importance relative de leur signification. Tant qu'à baisser les bras devant l'usage, autant aller jusqu'au bout et rechercher l'application miracle sur smartphone qui nous aidera à comprendre. Ou croire aux déclarations d'un premier ministre qui promet « la simplification ».

Alternative positive : décider que ce langage des sigles nous permettra de mieux marquer notre vraie place. Et de la montrer : si un TOP marque l'heure tout comme il peut désigner un petit haut charmant, un ou une TPE reste, pour le gros du public, relativement difficile à situer. Entre, Terminal Électronique de Paiement et Tableau Périodique des Éléments notre place à marquer, s'avère difficile.

Alors que nous employons près de quatre millions de salariés - ça en fait, des jobs ! - pour un peu plus d'un million d'entreprises concernées, notre place au sommet devrait être une évidence. À nous de jouer, et de la marquer par la technique éprouvée du slogan. Au coup de clairon, ou au quatrième top, entamons en chœur notre chant de bataille : « TPE AU TOP ! »

N° ISSN 2647-8455.

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR L'OMGA 74

11, rue Jean Jaurès - BP 277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel

Dépôt légal à parution

Directeur de la publication

M. Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction :

OMGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi.

OMGA Arles : G. Valette

Amaprogres : V. Dachicourt

OMGA 74 : M. Claude BUCH, J.-B. Robineau

Assistance au comité de rédaction

PENSER SIMPLE

Jean Mochon et Fanny Etter

Infographie

Agence Texto, 74960 Annecy

Impression

Faurite, route de Tramoyes, 01700 Miribel

Crédits photos

Photos non contractuelles - © Kzenon - Redzen - tippapatt - Studio Romantic- denklm- tonelografia - Studio Romantic- Gautierbzh- Céline- - Andrey Popov



Aventurier entrepreneur ou entrepreneur aventurier telle est la question. Une nouvelle génération de trentenaires envisage leur vie professionnelle en prise directe avec leur passion ou leur conviction.

AVENTURIER ENTREPRENEUR OU ENTREPRENEUR AVENTURIER ?

Rédacteur : **Claude Buch**

La rencontre avec deux personnages atypiques, Rémi Camus et Robin Gaillard, montre deux trajectoires d'entrepreneurs très différentes mais toutes deux aussi impressionnantes par leur choix et leurs qualités humaines : modestie, altruisme et courage.

Rémi Camus, explorateur et membre de la « *Société des Explorateurs Français* » a été pendant huit ans Maître d'hôtel. « *Et à ce moment de ma vie, j'ai eu envie de réfléchir à la suite. Je suis un amoureux de la nature et des bois et j'ai pensé que cette quête pourrait être un voyage* ». En 2011, son premier voyage de 100 jours et de 5 400 km dans l'Outback Australien prend des airs de défi et déclenche sur une prise de conscience de l'importance de l'eau et de sa préservation (sécheresse de l'Outback). L'eau et sa protection deviennent son engagement : descente du Mékong à la nage, puis tour de France à la nage. Partout, il constate une pollution visible et non visible et tente de sensibiliser son public. Et enfin, en juin 2023, la traversée Calvi/Monaco, 14 jours de nage en autonomie. « *Sur ce voyage j'ai travaillé avec le laboratoire Wessling pour le suivi scientifique des différentes analyses.* ».

Trajectoire plus « *classique* » pour Robin Gaillard, la trentaine et passionné de trail. Né dans une famille de sportifs et de compétiteurs, impossible d'envisager une autre voie que le sport. Aussi, après son master de préparateur physique, il se spécialise en Athlétic training / Trainer, encadre des jeunes en tant que directeur sportif d'un tennis Club et cela pendant 3 ans, mais, très vite la passion le reprend. Il choisit un statut d'indépendant à partir de 2021 en tant que coach et devient Ultra traileur de façon plus intensive en tentant des courses de plus en plus dures (Trans-Martinique en 2023 (134 km et 5000 m+) ou le Marathon du Mont Blanc aussi

en 2023 (90,2 km 7000 M+) « *Toutes ont pour but de m'amener à participer à l'UTMB (Ultra Trail du Mont Blanc) de 170 km et 10 000 mètres de dénivelé, le Graal des traileurs* ». Pour la suite de son métier d'entrepreneur sportif, il crée sa structure " Origines Annecy " et commence à faire des interventions sur la motivation et la force qu'apporte le sport et la pratique du trail. Il explore les enjeux du sport dans l'entreprise et réfléchit à la création d'un centre d'expertise du sport dans la région du Vercors. »

LE DÉFI : VIVRE DE SES PASSIONS ET DE SES CONVICTIONS

Pour vivre leur passion, Rémi comme Robin ont la chance d'avoir l'appui de leurs familles et de leurs proches « *Ma petite fille est un moteur formidable pour mon combat* » explique Rémi, de sponsors... mais le quotidien, c'est aussi des conférences, des interventions en entreprises, la recherche de nouveaux sponsors... et pour Rémi des stages de survie. Le défi, aujourd'hui, c'est de vivre de sa passion ou de ses convictions.





TRANSMISSION

Transmettre des biens à ses enfants avant sa succession, c'est possible et ça peut être fiscalement intéressant. Focus sur la transmission d'un patrimoine immobilier.



ASSURER LA TRANSMISSION DE SON PATRIMOINE, ÇA S'APPREND !

Rédacteur : **Jocelyne Loré**

Comment donner à ses enfants à moindre coût ? Comment anticiper sa succession ? Et si le démembrement immobilier était la solution ?

La question de la constitution d'un patrimoine est commune à tous les professionnels quel que soit leur âge. C'est un sujet souvent traité dans les formations proposées par les OGA à leurs adhérents.

Virginie est adhérente depuis 5 ans à un OGA, car elle a une activité de location meublée. Participante assidue des formations que l'OGA lui propose, elle a pu suivre une journée sur la transmission de patrimoine. De quoi partager ses impressions avec son conjoint, Marc.

Extraits :

Marc : Alors, cette formation sur la transmission, c'était comment ?

Virginie : Georges, l'intervenant, conseiller en patrimoine, était top ; je ne pensais pas que l'on devait penser si vite à sa succession.

Marc : Oh tranquille ! On est encore jeunes et tout le temps devant nous.

Virginie : oui, mais les 2 biens que nous avons achetés pour faire du LMNP, nous pouvons déjà réfléchir à la façon dont nous voulons les transmettre à nos enfants et en plus, à moindre coût, sans trop donner à l'État !

Marc : Là tu commences à m'intéresser ?

Virginie : Oui, Georges nous a parlé du « démembrement », une formule qui est, pour lui, l'outil d'optimisation fiscale à privilégier ; tu peux donner de ton vivant la nue-propriété de tes biens et bénéficier ainsi de droits de donation réduits.

Marc : Super son truc, mais pour nos biens, comment garder les loyers pour nous ?

Virginie : C'est simple, si nous sommes usufruitiers, nous restons exploitants de l'activité et déclarons les revenus des locations. Et cet usufruit est

amortissable. En restant adhérent de notre OGA, c'est nous qui gardons aussi le bénéfice de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité.

Marc : Je pense avoir suivi. Mais tu dis que cela permet de ne pas payer des droits de donation trop forts : pourquoi ?

Virginie : Ça aussi on en a parlé au cours de cette formation. Georges nous a expliqué que les droits de donation sont calculés sur la valeur de la nue-propriété, qui dépend de l'âge de l'usufruitier, et pas sur la valeur totale. Après un abattement de 100 000 € par parent et par enfant (possible tous les 15 ans), sur cette valeur, les droits de donation s'appliquent selon un barème.

Nous pouvons aussi prendre en charge ces droits pour que les enfants n'aient rien à verser. À notre décès, ils récupéreront les biens en pleine propriété sans frais. En fait, là, tout de suite, nous pourrions transmettre la nue-propriété pour une valeur de 400 000 € à moindre coût.

Marc : Cela ne concerne que les propriétaires qui font du meublé ?

Virginie : Non, toute personne qui détient un bien immobilier, pour y vivre ou pour le louer, nu ou meublé.

Marc : Ok, on ne traîne pas. Si tu es d'accord, nous prenons rendez-vous avec notre notaire pour discuter avec lui de cette transmission par démembrement

Virginie : Bien vu car il faut que l'acte de donation soit obligatoirement acté, donc le notaire le fera. D'ailleurs Georges a bien insisté : toujours se faire accompagner par des professionnels de la transmission.

Marc : (après un silence) Il était comment ce Georges ?





FISCALTÉ

Le micro-entrepreneur peut choisir le régime micro-fiscal ainsi que le régime micro-social ou le régime micro-fiscal seul.

LE RÉGIME FISCAL DU MICRO-ENTREPRENEUR

Rédacteur : **Thierry Blanchin**

Ce régime simplifié s'applique de plein droit tant que vous respectez les plafonds de chiffre d'affaires (sauf option pour le versement fiscal libératoire). C'est le montant de votre chiffre d'affaires (CA) qui devra être porté sur votre déclaration complémentaire de revenus N°2042-C-PRO, dans la partie intitulée « Revenus industriels et commerciaux professionnels / Régime micro entreprise ». Pour connaître le pourcentage de l'abattement forfaitaire, déterminé directement par l'Administration Fiscale, veuillez-vous reporter au BOFIP⁽¹⁾. Vos revenus professionnels ainsi déterminés seront ensuite soumis au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu, avec les autres revenus de votre foyer fiscal.

L'OPTION POUR LE VERSEMENT FISCAL LIBÉRATOIRE (VFL)

Cette option est possible si le revenu de votre foyer fiscal de l'avant dernière année est inférieur ou égal, pour une part de quotient familial à :

- 27 478 € pour une personne seule,
- 54 956 € pour un couple sans enfants. Cette limite est majorée de 50 % ou de 25 % par demi-part ou quart de part supplémentaire.

Important : Le choix de cette formule VFM doit être fait dans des délais stricts... à ne pas laisser passer.

ET CONCRÈTEMENT, COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

L'impôt sur le revenu est payé à titre définitif au fur et à mesure de l'encaissement de votre chiffre d'affaires. Chaque mois ou chaque trimestre, selon l'échéance que vous choisirez pour déclarer vos cotisations sociales, vous réglerez le montant de votre impôt sur le revenu en même temps que vos charges sociales. Attention, suivant que vous êtes sur des activités de production, de vente de produits ou de services à consommer sur place, ou en BIC sur des activités autres ou

en libéral, ces taux varient de 1 % à 2,2 %... bref le recours à un conseil est une sage précaution ! Donc, avant d'effectuer votre choix, renseignez-vous auprès de vos conseils habituels (expert-comptable et organisme de gestion agréé) car, même s'il se veut simple d'utilisation, le régime micro-entrepreneur est en réalité un régime plus compliqué qu'il n'y paraît.

PRÉCISIONS IMPORTANTES !

- 1) En cas d'option pour le versement fiscal libératoire, vous payerez l'impôt sur le revenu au fur et à mesure de vos encaissements de façon définitive sans régularisation en fin d'année.
- 2) Vous devrez toutefois porter le montant de votre chiffre d'affaires dans votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C PRO.

Vos revenus de micro-entrepreneur ne seront pas imposés 2 fois, mais ils seront pris en compte dans la détermination :

- du revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal et pour vérifier que l'option pour le versement fiscal libératoire vous sera toujours ouverte dans 2 ans,
- du taux d'imposition qui s'appliquera aux autres revenus de votre foyer fiscal.

⁽¹⁾ : <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1884-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-DECLA-20-20200205>





PISTE DE RÉFLEXION

« La logique managériale est en retard. Il faut prendre en compte les attentes nouvelles des salariés, mettre en débat les situations de travail. Car là où il y a de la considération et du respect, il y a moins d'absents ».

Jean-Claude Delgènes/cabinet Technologia.



RECRUTEMENT, MANAGER AUTREMENT POUR EN FINIR AVEC LE CASSE-TÊTE

Rédacteur : La belle idée

Le casse-tête du recrutement est en passe de freiner la reprise et le développement des entreprises dans tous les secteurs et de toutes tailles. La recherche d'idées neuves et le pas de côté sont des passages obligés.

En quelques années, les difficultés de recrutement ont atteint tous les secteurs dans tous les domaines, du plus manuel au plus intellectuel et ce, alors même que l'absentéisme bat tous ses records. Dans les services comme dans la restauration, quelques exemples inspirants montrent que plutôt que se lamenter, il faut savoir comprendre, proposer et surtout gérer autrement.

RESTAURATION VERS UN GRAND CHANGEMENT ?

Le monde de la restauration est aujourd'hui celui qui a le plus de mal à recruter... et fidéliser. Place aux approches en rupture. Si le groupe Barrière (Hotels de luxe restaurants Casinos) avec ses 7000 salariés se met à recruter des retraités, les « petits » sont contraints de jouer une partition originale pour conserver une qualité de service qui plaise au client. À Saint-Malo, Jérôme Rousselot et Charline Paris (restaurant Ostaleri) ont choisi de jouer en rupture : « L'un des enjeux était de supprimer ces 3 ou 4 heures de coupure en milieu de journée qui rebutent tant de salariés de la restauration. Nos salariés alternent une semaine de 4 j de travail et de 3 j de repos puis une semaine de 3 j de travail et 4 j de repos ». Un rythme de vie qui convient aux salariés et des clients contents d'être servis même un peu tard en début d'après-midi. C'est l'une des clés de succès dans ce métier dont l'équilibre repose autant sur l'accueil que sur la table.

MÉTIERS DE SERVICE, COMMERCE, PENSER AUTREMENT ET GÉRER AUTREMENT



Fin 2023, Laura Olivieri cherche à recruter pour son salon de coiffure à Villefranche-sur-Saône. Affiche sur la vitrine du salon : Salon Laura recrute CDI 35 h, 3 jours de repos pas semaine, 1 samedi de repos par mois, 2300 € brut + primes + pourboires (illustration de l'article). « Les candidatures étaient, soit trop expérimentées donc pas adaptées au besoin du salon (ici nous sommes 3, moi et deux apprenties), soit trop jeunes et sans expérience. J'ai laissé tomber. Je vais recruter l'une de mes apprenties, les deux sont super, des bosseuses. »

Ostaleri ou Salon Laura, 2 exemples qui illustrent parfaitement cette nécessité de manager autrement, et montrent qu'il ne faut pas rester bloqués sur un modèle passé. Et si vous ne voulez pas sortir des sentiers battus, faites comme Mercedes, embauchez des robots humanoïdes... (voir p 7 dans ce numéro)

« En 2023, le taux d'absentéisme devrait se situer entre 3,75 % et 4,40 %, loin de celui d'avant le Covid à 3,2 % en 2019 ». enquête Datascope AXA 2023





ROBOTISATION

POUR QUELQUES MILLIARDS D'EUROS

DE PLUS ET QUELQUES MILLIONS

DE TRAVAILLEURS DE MOINS

Dans le secteur du bâtiment, 9 entreprises sur 10 pensent avoir de gros problèmes de recrutement et 80 % d'entre elles comptent sur la « robotisation » pour pallier à ce manque de compétences. Tous les métiers dits « en tension » sont concernés.

Rédacteur : **Fanny Etter / Penser simple**

Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique), environ 14 % des emplois existant à l'heure actuelle seront potentiellement automatisés et robotisés.

Les exosquelettes, ces « prothèses de tout le corps ou de seulement certains membres », devaient au début de la décennie 2020, changer le monde du travail. Leur prix, la complexité d'adaptation à l'être humain, la complexité technologique... et la lenteur prudente des certifications professionnelles, ont ralenti le mouvement, mais avec peut-être une dizaine d'années de décalage, le marché s'ouvre.

Festool, fournisseur des artisans du bâtiment, a mis sur le marché en 2023 son Exoactive, un exosquelette qui réduit la pénibilité pour tous les travaux en hauteur (pose de plafonds, peinture ponçage...). Son prix, 2 800 € H.T., en fera hésiter plus d'un, mais l'argument de la réduction de pénibilité et de risque de troubles musculosquelettiques, a toutes les chances de porter. Le géant de la robotique industrielle ABB parie sur le développement de ces matériels dans le Bâtiment, avec un double argument : la sécurité sur des métiers jugés dangereux par les candidats et... le développement durable car un robot bien programmé fait moins de pertes qu'un humain...

L'enjeu sur ce secteur est très sensible, aucun « grand » ne s'est réellement engagé sur cette voie. Mais dès que la porte sera ouverte, le mouvement devrait s'amplifier.

25 MÉTIERS REMPLACÉS PAR DES ROBOTS

L'étude du cabinet Roland Berger listait en 2023 25 métiers dans lesquels l'humain pourrait être en partie ou totalement remplacé par des robots. La liste est édifiante, éboueur, barman, pilote de ligne, avocat mais aussi coiffeur (les robots shampooineurs de Panasonic avec leurs 24 doigts massants sont en service au Japon depuis 2012). Le robot vigneron du français Wal-Ye arrive dans les vignes pour tailler traiter... et vendanger avec discernement et s'affiche à... 25 000 €. Robots chercheurs, robots chefs d'entreprise...sont aussi en ligne de mire des constructeurs, toujours avec l'argument de l'efficacité voire de l'infailibilité.

L'explosion des applications de l'Intelligence artificielle pourrait être le déclencheur que les prévisionnistes n'ont pas encore intégré. Lorsque l'intelligence sociale, la capacité à s'adapter à toute circonstance restent des critères essentiels, les machines restent hors course... Mais pour combien de temps ?

En 2023, le cabinet Roland Berger prévoyait que d'ici à 2025, les robots renverraient chez eux trois millions de salariés en France et feraient ainsi grimper le taux de chômage à 18 %. Le ralentissement des investissements dits productifs n'aurait que retardé cette échéance.





IMPÔT



DIVERS À DÉDUIRE :

VOILÀ TROIS MOTS QUE LES ENTREPRENEURS BNC AIMENT ENTENDRE !

Rédacteur : **V Lecreurer**

Ce poste de déduction extra-comptable, qui apparaît sur la ligne 43 de la 2035-B, permet aux professionnels de minorer leur résultat imposable, parfois de façon significative.

Étudions le cas des médecins conventionnés du secteur 1 (application des tarifs de la Sécurité Sociale).

Ces praticiens peuvent appliquer un abattement forfaitaire de 2 % ainsi que la déduction complémentaire de 3 % et l'application du groupe III, sous réserve d'avoir renoncé à la déduction des frais réels relatifs aux charges de représentations, réceptions, prospection, cadeaux professionnels, travaux de recherche, blanchissage et petits déplacements.

Prenons l'exemple d'un médecin remplaçant installé à son compte au 01/07/2023 :

Recettes médecin remplaçant du 01/01/23 au 30/06/23	25 K€
Recettes médecin installé* du 01/07/23 au 31/12/23	28 K€

*ramenées à l'année = 56 K€

Recettes médecin installé annualisées :

56 K€ > 30 450 € selon barème du groupe III

Déduction forf. 2 % : $[(25 \text{ K€} + 28 \text{ K€}) \times 2 \text{ \%}] = 1\,060 \text{ €}$

Abattement groupe III : $3\,050 \text{ €} \times 6/12 = 1\,525 \text{ €}$

Déduction compl. 3 % : $(56 \text{ K€} \times 3 \text{ \%}) \times 6/12 = 840 \text{ €}$

Soit un DIVERS À DÉDUIRE total de :

$1\,060 + 1\,525 + 840 = 3\,425 \text{ €}$

Notons que les recettes exonérées au titre de la permanence des soins sont exclues de la base de calcul des abattements groupe III et 3 %.

Ses recettes n'excédant pas les limites du régime micro-BNC, celui-ci peut également bénéficier de la réduction d'impôt pour frais d'adhésion et des honoraires comptables à un centre de gestion (jusqu'à 915 €).

Outre, ces déductions spécifiques aux médecins, peuvent également être inscrits en DIVERS À DÉDUIRE :

- L'exonération au titre de la permanence des soins des médecins ;
- L'exonération en cas d'exercice en Zone Franche Urbaine (ZFU) ou Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR, anciennement ZRR selon l'article 44 sexies du CGI) ;
- L'exonération pour les professionnels bénéficiant du statut de jeune entreprise innovante ;
- L'abondement versé sur un PEE ou PERCOL ;
- L'intéressement versé à l'exploitant et à son conjoint (collaborateur ou associé) ;
- Les déductions spécifiques aux plus et moins-values telles que l'exonération totale ou partielle, l'étalement de l'imposition des plus-values nettes à court terme, la quote-part déductible des moins-values à long terme en cas de cessation d'activité, la quote-part privée des plus-values à court terme ;
- L'abattement de 50 % destiné aux jeunes artistes de la création plastique ;
- L'abattement forfaitaire de 30 % relatif aux redevances de certains inventeurs ;
- Les éventuelles régularisations de TVA en cas de changement de mode de comptabilisation de celle-ci ;
- Certains revenus patrimoniaux...

Vous l'aurez compris, un professionnel BNC adhérent à un centre de gestion et optant pour la déclaration contrôlée gagne à réduire son résultat imposable grâce aux nombreuses déductions possibles.



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Aide au diagnostic, génération de textes, d'images, de logos, de slogans ou encore de vidéos, les exemples ne manquent pas pour évoquer les capacités de l'intelligence artificielle (IA)... et le cas échéant en discuter les enjeux.

L'IA ACCESSIBLE À TOUS

Rédacteur : **G Valette**

OGA info vous propose d'effectuer un tour d'horizon de ses applications à commencer par celles qui peuvent être les plus « simples » à découvrir et à expérimenter, juste pour voir... On le constate, la puissance de ces « machines » interpelle... et on est en droit de se demander « que reste-t-il aux... intelligences humaines » ? En fait, pas plus mais toujours autant qu'au moment où apparaissaient les premiers ordinateurs, puis les supercalculateurs, puis les moteurs de recherche WEB...

LES OUTILS D'IA LES PLUS UTILES AU QUOTIDIEN

Aide à la rédaction

Son utilité principale réside dans sa capacité à comprendre et à générer du texte. Il peut être également utilisé comme Chatbot conversationnel. Le plus connu est ChatGPT mais il en existe beaucoup d'autres comme Gemini ou Claude qui est sans doute le meilleur Chatbot. Un de ses points forts est qu'il permet les téléchargements de documents pour aider à lire, analyser et résumer les fichiers téléchargés.

Générer des images et des vidéos

Midjourney permet de générer des images sur la base de requêtes soumises à l'écrit. Il suffit d'insérer une description textuelle de l'image que vous souhaitez créer. DreamStudio est une plateforme intuitive : idéal pour les débutants et ceux qui veulent s'essayer. Pictory.ai permet de créer des textes, des scripts et des podcasts en vidéos en quelques minutes seulement.

Pour les affaires

Validator.ai permet de confronter votre idée de business à la réalité, Uizard.io de créer un site web ou une application smartphone tandis que Beautiful.ai est un outil qui révolutionne la création de présentations avec ses modèles intelligents : RH, start-ups, marketing, vente, créatif... Toujours pour les entreprises, Namelix est une IA qui génère des noms et Oberlo.com propose un slogan. Pour créer des logos, il existe deux plateformes : LogoAi.com et logomaster.ai (1). Quant à Jasper et Anyword, ils sont devenus très populaires pour rédiger du contenu marketing notamment pour écrire des articles de blog, des fils de discussion Twitter, des scripts vidéo, etc.

ET DES APPLICATIONS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Diagnostic

À l'hôpital Bicêtre, le médecin analyse les lames de biopsies et l'IA, en 2 clics, intervient ensuite pour aider au diagnostic ou pronostiquer l'évolution de certains cancers.

Optimisation

Le logiciel de SCHNEIDER ELECTRIC prédit la consommation énergétique des bâtiments dans les 48 heures. Cela permet une utilisation plus écologique de l'énergie en évitant les périodes où l'électricité est chère et carbonée, nécessitant l'activation de centrales à charbon ou à gaz. Face à ce déferlement, l'Union Européenne réglemente l'IA afin de contrôler son expansion, imposant des contraintes aux

Historique : le 13 mars 2024, le Parlement européen a voté la législation sur l'intelligence artificielle, dénommée «IA Act». Le fournisseur d'un modèle d'IA doit mettre en place une politique assurant le respect du droit d'auteur et devra faire preuve de transparence en publiant un résumé suffisamment détaillé du contenu.

(1) Quelques exemples en illustration réalisés en 10 secondes avec «Les délices d'Alice»





LA BELLE IDÉE

Recycler et réutiliser les métaux, le bois, les huiles usagées... c'est maintenant une pratique aussi commune que l'était, il y a quelques années encore, la « récup » par les artisans... ou nos parents. Ce qui change, c'est qu'on cherche aujourd'hui à transformer ce qui reste un « déchet » d'activité en matière première.

RIEN NE SE PERD...

MAIS TOUT DOIT SE RÉINVENTER

Rédacteur : **Penser simple**

Le monde de la forêt a donné il y a 20 ans le signal d'une autre approche du « déchet » industriel. Les sciures et les chutes sont valorisées à 100 % aujourd'hui, aussi bien en granulés bois qu'en plaquettes forestières...

D'autres secteurs industriels sont eux, encore très encombrés par leurs déchets de production, mais des pistes se dessinent derrière les concepts d'éco-design et d'économie circulaire. Repulp design par exemple s'intéresse aux déchets de l'industrie du jus de fruits (les peaux d'oranges entre autres) et les transforme en une matière première innovante à deux titres, elle est injectable dans les machines comme un polymère de synthèse et contrairement à celui-ci, elle ne contient ni bisphénol A ni perturbateurs endocriniens.

D'autres « gisements » sont plus complexes à exploiter : les coquilles d'huîtres et de divers coquillages. Plusieurs jeunes entreprises le long du littoral Atlantique s'intéressent à ce qui peut devenir une matière première, dans certains cas pour en faire un amendement pour l'agriculture, dans d'autres cas, comme Ostrea Design, sans aucune adjonction de liant pétrochimique, on peut réaliser des plaques d'un matériau qui ressemble à de la pierre ou du marbre.

L'INNOVATION MATÉRIAUX POUR ÉVITER L'IMPASSE.

En janvier 2025, la loi sur l'économie bleue va interdire le « clapage » des boues de dragage des ports et estuaires en pleine mer... ce qui s'est fait de tous temps, avec un impact important sur l'environnement marin. Pour le secteur du dragage, la perspective est celle

d'un engorgement ingérable des plateformes de stockage et de traitement d'autant qu'il faut de 12 à 18 mois de « séchage » à l'air libre pour que ces boues puissent être traitées. Depuis plusieurs années on teste des fabrications de « bétons » ou d'épandage agricole. La jeune entreprise brestoise Gwilen veut, elle, en faire des revêtements de sol, des carreaux... les premières réalisations et tests sont en cours.

TRIER SÉVÈREMENT EN AMONT POUR ALLER VERS UNE QUALITÉ MAÎTRISÉE.

À Toulouse, Authentic matériaux veut arriver à proposer, issu du retraitement des chutes de cuir, un matériau qui aura les propriétés et même l'odeur du cuir. L'un des enseignements que tire Vincent Meny le créateur d'Authentic Matériaux, c'est que, plus on est exigeant sur le tri en amont, plus il est possible de proposer des matériaux de qualité en aval. Grâce à ce tri, on peut proposer des matières qui ont des couleurs stables et attractives plutôt qu'un sous-produit de couleur « indéfinissable » qui n'intéressera personne.

Vertueux ou non, un produit doit répondre à la demande.

La moitié de nos aciers sont maintenant issus du recyclage et les deux-tiers du papier et du carton produits le sont grâce à nos poubelles jaunes.





LES BRÈVES

PUBLICATION D'UN GUIDE À DESTINATION DES ENTREPRISES SUR L'AMÉNAGEMENT DU TRAVAIL DES SALARIÉS PENDANT LES JO 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu dans le courant de l'été 2024 auront des conséquences sur le fonctionnement au quotidien des entreprises et l'organisation du travail des salariés.

Dans cet optique, le Ministère du Travail a mis en ligne un guide destiné à les accompagner dans l'organisation du travail durant cette période, en rappelant l'ensemble des aménagements prévus par le code du travail et qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre du dialogue social, avec le Comité social et économique (CSE) ou les délégués syndicaux.

Source : Min. Trav., Actualité 23 avr. 2024

NOUVELLE CONTRAVENTION EN CAS DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Un décret du 12 avril 2024 crée une infraction contraventionnelle en cas de méconnaissance par l'employeur de ses obligations dans le cadre de l'application de la dérogation au repos dominical créée pour certains commerces de vente au détail de biens ou de services, par l'article 25 de la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Remarque : cette loi a institué, entre le 15 juin 2024 et le 30 septembre 2024, une dérogation exceptionnelle aux règles du repos dominical en faveur des commerces situés dans les communes d'implantation des sites de compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que dans les communes limitrophes ou situées à proximité de ces sites. Elle est basée sur le volontariat des salariés de travailler le dimanche.

En cas d'inobservation par l'employeur de ses obligations, une contravention de 5^e classe (1 500 € maximum) est désormais prévue. Elle est applicable autant de fois qu'il y aura de salariés employés illégalement. La sanction est alourdie en cas de récidive et pourra aller jusqu'à 3 000 € par salarié.

Source : D. n° 2024-338, 12 avr. 2024 : JO 13 avr. 2024

SUPPRESSION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE AU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le décret n°2024-392 du 27 avril 2024 confirme la suppression de l'aide exceptionnelle pour les employeurs ayant des salariés en contrat de professionnalisation pour les contrats conclus à compter du 1er mai 2024. Initialement l'aide était reconduite pour les contrats jusqu'au 31 décembre 2024.

Source : D. n° 2024-392, 27 avr. 2024 : JO 28 avr. 2024

QUESTIONS/RÉPONSES SUR MONACCOMPAGNATEURRÉNOV'

Depuis le 1er janvier 2024, les ménages ont l'obligation de recourir à l'Accompagnateur Rénov' pour toute rénovation d'ampleur de maison individuelle financée par des aides publiques.

En réponse aux nombreuses questions posées lors du webinaire MonAccompagnateurRénov' par les architectes, l'Ordre publie une série de questions-réponses sur le dispositif phare du programme MaPrimeRénov' : conditions d'éligibilité, délais d'obtention de l'agrément et durée, taux de TVA à appliquer...

Source : Ordre des architectes, Actualité 23 avr. 2024

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL PROGRESSE

La Convention de l'Organisation internationale du Travail n°190 du 21 juin 2019 est entrée en vigueur en France le 12 avril 2024. Un an après sa ratification, sa mise en œuvre constitue une étape clé dans la lutte contre le harcèlement et les discriminations au travail, notamment à l'égard des femmes, ces dernières étant particulièrement concernées par les discriminations de genre. Le Conseil national des Barreaux fait le point sur son site internet.

Source : CNB, Actualité 12 avr. 2024



ASSURANCE AUTOMOBILE : SUPPRESSION DE LA CARTE VERTE AU 1^{ER} AVRIL 2024

Par **Bercy Infos**,



Le décret relatif à la suppression de la « carte verte » automobile a été publié au Journal officiel le 9 décembre 2023. Ce décret représente une avancée importante dans la simplification de la vie administrative des Français en supprimant l'exigence de possession de la « carte verte » automobile pour circuler.

À partir du 1er avril 2024, les automobilistes et les usagers de deux-roues motorisés ne seront plus obligés d'apposer la vignette de l'assurance sur leur véhicule, ni de détenir la carte verte de l'assurance dans leur véhicule.

La preuve de l'assurance sera désormais rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui compile l'ensemble des contrats d'assurance automobile « au tiers » du territoire français. Ce fichier est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.

UNE ÉTAPE DANS LA MODERNISATION DU SYSTÈME ASSURANTIEL DE LA « CARTE VERTE ».

Ce document papier, renouvelé et envoyé tous les ans par les assureurs, comprend une attestation d'assurance ainsi qu'un certificat (le « papillon vert ») apposé sur le pare-brise du véhicule.

La nature physique de ces documents présentait des inconvénients, comme le risque de verbalisation par les forces de l'ordre en cas d'oubli de renouvellement du papillon vert sur le pare-brise, alors que le conducteur est bien assuré.

Cette réforme doit faciliter le contrôle du respect des obligations assurantielles des conducteurs afin de lutter contre la circulation sans assurance.

**1 200 TONNES
DE CO₂ PAR AN**
Coût écologique
de l'impression et de l'envoi
des cartes vertes

ÊTRE ASSURÉ POUR CIRCULER RESTE OBLIGATOIRE

Une assurance « au tiers » est obligatoire pour circuler légalement avec son véhicule en France. Cette assurance est destinée à protéger les victimes d'un accident de la route en leur permettant d'obtenir réparation de leur préjudice corporel ou matériel par un assureur.

UN FICHER DES VÉHICULES ASSURÉS

Depuis le 12 mars, chaque titulaire d'un contrat d'assurance peut vérifier la situation de son véhicule dans le fichier des véhicules assurés grâce au numéro d'immatriculation et du numéro de formule du certificat d'immatriculation. Si le véhicule n'est pas renseigné dans le fichier, le titulaire doit se rapprocher de son assureur.

Source : www.economie.gouv.fr/actualites



LES CHIFFRES CLÉS

AU 1^{ER} MAI 2024

- **SMIC horaire** : 11,65 € au 1/01/2024
- **Minimum garanti** : 4,15 € depuis le 1/01/2024
- **SMIC MENSUEL BRUT** : 35 heures hebdomadaires = 1 766,92 €
39 heures hebdomadaires = 2 019,33 € avec majoration de 25 %
et 1 989,04 € avec une majoration de 10 %
- **Plafond de Sécurité Sociale** : 3 864 € par mois, 213 € par jour,
46 368 € pour l'année 2024
- **Taux de base bancaire** : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001
- **Taux € STR (ex. EONIA)** : mai 2024 taux mini 3,899 % - taux
maxi 3,911 %
- **Hausse des prix** : sur les 12 derniers mois en avril 2024 ; Indice
Insee des prix harmonisés "tous ménages" : + 2,38 %
- **Intérêt légal 1^{er} semestre 2024** : pour les particuliers 8,01 % pour
les professionnels 5,07 % particuliers
- **Remboursement des frais de repas** : hors locaux entreprise
(chantiers) = 10,10 €, dans les locaux (paniers) : 7,30 €. Repas lors
d'un déplacement professionnel = 20,70 €
- **Indemnités de grand déplacement (par jour) en 2023 pour
les 3 premiers mois** : logement et petit déjeuner = 74,30 €
(départements 75, 92, 93 et 94), 55,10 € (autres départements)

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES EN FONCTION DU TAUX DE FNAL APPLICABLE À L'ENTREPRISE (paramètre T)

• **Cas général** : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

T = 0,3194 maximum si FNAL à 0,10% (< à 50 salariés)

T = 0,3294 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2024, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIRC-ARRCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF :

Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIRC-ARRCO, pris en compte pour 6,01 points : la fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction x $(T - 0,0601) / T$.

La fraction de la réduction imputable l'AGIRC-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE

Pour valider un trimestre en 2024, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1747,50 €.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2023	2 077	2 123	2106	2162
2022	1 948	1 966	2037	2052
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
2020	1 770	1753	1 765	1795
2019	1 728	1 746	1 746	1769
2018	1 671	1 699	1 733	1703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
Variation en %	sur 1 an + 5,36 %	sur 3 ans +20,44 %	sur 9 ans + 32,72 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1/01/2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

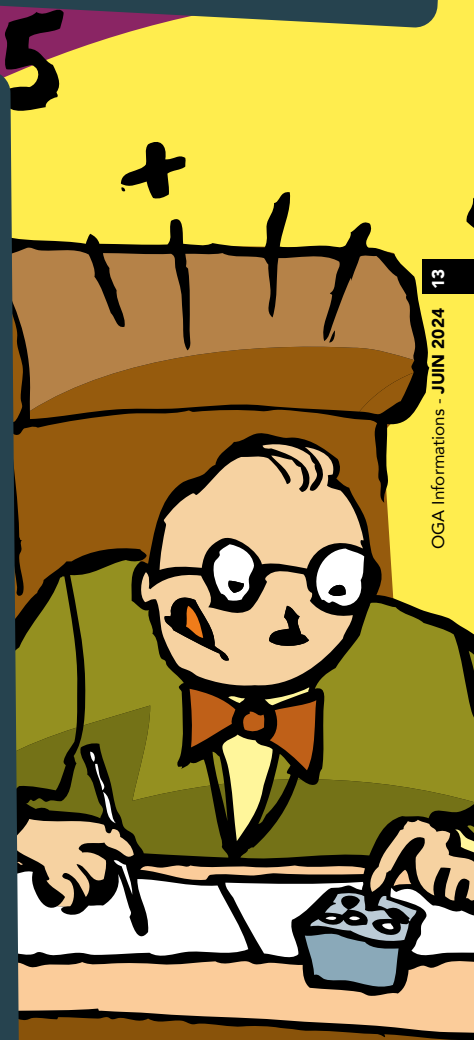
Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2023	138,61	+3,49 %	140,59	+ 3,50%	141,03	+ 3,49 %	142,06	+ 3,50 %
2022	133,93	+2,48 %	135,84	+3,60%	136,27	+ 3,49 %	137,26	+ 3,50%
2021	130,69	+ 0,09 %	131,12	+ 0,42 %	131,67	+ 0,83 %	132,62	+ 1,61 %
2020	130,57	+ 0,92 %	130,57	+ 0,66 %	130,59	+ 0,46 %	130,52	+ 0,20 %

BARÈME KILOMETRIQUE AUTOS 2023 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D <= 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,636	(D x 0,357) + 1 395	D x 0,427
6 CV	D x 0,665	(D x 0,374) + 1 457	D x 0,447
7 CV	D x 0,697	(D x 0,394) + 1 515	D x 0,470

Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20 %

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr





OÙ L'ON DÉCOUVRE

COMMENT LIA FAILLIT POURRIR LA VIE DE T'PÉ POURTANT AU TOP.

SELON GUDULE

À l'aube des temps, à une époque où ni les bilans ni l'écriture n'existaient, à l'aube des temps vivait dans les profondeurs d'une sombre caverne un lointain ancêtre de Victorien Gudule. De notre Victorien Gudule. Il ne possédait ni terrains ni outils, il n'avait pas le téléphone et, comme tout le monde en fait, il appartenait à la terre plus qu'elle ne lui appartenait. Et, surtout, il ignorait qu'il représentait – déjà !- un sommet de l'évolution. Cet individu, cet arrière-arrière-arrière ce que l'on voudra de notre héros, que nous appellerons T'pé pour simplifier était donc – déjà – au top. Le plus étonnant, finalement, était qu'il s'y soit maintenu. Il avait donné au monde – à la galaxie tout entière – le frisson de la peur la plus parfaite. Avec de simples cailloux lancés à la main d'abord, avec des bouts de bois époinetés ensuite, ce redoutable hominidé s'avérait, malgré son évidente ou apparente faiblesse, redouté de tout le monde vivant. Même les lions, même les arbres le craignaient. Quand il en vint à maîtriser propulseur et boîte d'allumettes il devint évident pour le reste de l'univers que ce T'pé, au top qu'il était, représentait un danger total, l'ultime menace pour la planète et ses habitants. Ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre son existence et de voir son espèce proliférer. La grotte originelle se mua progressivement en une gigantesque termitière où une administration naissante et déjà tentaculaire laissait rôder de redoutables prédateurs.

À l'aube des temps Victorien, comme dans tout récit fondateur, genré et machiste qui se respecte, à l'aube des temps Victorien était seul, jusqu'au jour maudit où Lia fit son entrée dans la grotte.

Elle apportait avec elle une brouette et un chariot élévateur : la roue ! La roue qui, dans ce monde souterrain fut comme un coup de grisou, un défi lancé à la face du monde. Dès son apparition, Lia apparut comme l'archétype horrible de ce que pouvait, devait être ce qui serait l'idéal de l'ennemi héréditaire. Elle était celle qui réfléchissait là où fondaient les autres, celle qui balayait le sol de la caverne au lieu de changer d'habitat. Lia, la maudite par qui dans chaque acte quotidien s'infiltra la mémoire.

Impossible depuis son arrivée de dire « je ne savais pas » ou « c'est quoi cette histoire ? » Avec l'arrivée de Lia à la maison commença l'enfer du quotidien, apparut la fin de l'improvisation foisonnante et joyeuse. Du jour au lendemain la caverne fut reliée aux réseaux. L'horreur quotidienne et répétitive naquit : la place était prête pour courage et patience.

À l'aube des temps, Lia, première dame Gudule et Victorien, premier du nom, ne pouvaient imaginer l'imparable triomphe de l'espèce à laquelle ils appartenaient, espèce dont ils représentaient sans doute le meilleur même temps le pire avatar.

VU



REVUE

DE PRESSE

Influenceur trompeur ?

Une enquête de la commission européenne sur les publications de 576 influenceurs donne des résultats très critiques. La plupart d'entre eux ne mentionnent pas que leur texte relève d'un lien commercial avec une entreprise. Ils parlent de collaboration ou de partenariat, mais pas de partenariat rémunéré, et leurs pratiques sont à ce point discutables que 358 d'entre eux font aujourd'hui l'objet d'enquêtes dans leurs pays d'origine.

Le siècle Digital - 15 février 2024

Le plus grand avion du monde veut être une « base de lancement »

Le Stratolaunch, un étrange objet volant de 117 m d'envergure avec un double fuselage et capable d'emporter une masse de plus de 250 tonnes (fusée ou autre engin stratosphérique), est le plus grand avion volant jamais construit, plus grand que les 98 m de l'hydravion géant Hughes H4 Hercules ou les 88 m d'envergure de l'Antonov AN-225. L'objectif de Stratolaunch est de pouvoir lâcher à haute altitude un véhicule hypersonique moteurs allumés... et concurrencer les fusées lanceurs dont celles de SpaceX.

L'usine Nouvelle - 12 mars 2024

Le train de nuit pour concurrencer l'avion

Les trains de nuit avaient disparu dans les années 1970 au profit de la voiture et de l'avion. Symboliquement, au moment où certains parlent de limiter le « droit à prendre l'avion », la SNCF a relancé un train de nuit entre Paris et Berlin (en fait un Aurillac Paris Berlin). Ce n'est pas l'Orient Express, mais la compagnie propose trois niveaux de confort : des cabines de deux ou trois places, des wagons couchettes, des wagons équipés de fauteuils inclinables. S'endormir gare de l'Est à Paris et se réveiller Gare centrale à Berlin, une occasion de découvrir une offre encore discrète en Europe sur le site Trainline (<https://www.thetrainline.com/fr>)

La Croix Hebdo - 24 janvier 2021

Un vignoble sur le toit d'un aéroport

Le bâtiment, au sens large, est responsable de près de 40 % des émissions de CO₂ dans le monde et le transport aérien, de près de 3 %... En Toscane, où le vignoble est emblématique de la nature, le cabinet d'architectes new-yorkais Rafael Viñoly Architects a imaginé réconcilier ces mondes, au moins symboliquement. Le futur aéroport « Amérigo Vespucci » de Florence sera couvert d'un toit incliné descendant jusqu'au sol et qui supportera 8 hectares de vignoble ; entre et autour des rangs de vigne des panneaux solaires viendront compléter la capacité d'autonomie thermique permise par le couvert de terre sur la toiture.

Up Magazine - 12 mars 2024

Cargo à voile, c'est parti !

Alors que le cargo Grain de Sail (monocoque de 22 mètres, capacité de chargement de 50 tonnes) va déjà chercher chocolat et café en transatlantique depuis Saint Malo, l'entreprise de transport maritime Windcoop va (si la levée de fonds en cours est bouclée) confier au chantier Piriou à Concarneau, la construction d'un voilier de 89 m de long capable d'emporter 140 conteneurs pour un poids total de 1 500 tonnes. Sur une ligne France Madagascar, le bateau devrait avancer 60 % du temps à la voile et économiser 90 % de carburant.

Levée de fonds en cours sur <https://www.windcoop/> et <https://coophub.windcoop/register/fr-fr/WIN>



OGA INFORMATIONS EST DIFFUSÉ AUX ADHÉRENTS DE :

2AGAC Alès, OMA74 Annecy, OGAAGS Arles, CGA2B Borgo, CGAS Challes-les-Eaux, AMAPROGES St Maur, ACGA52 Langres, OGA13 Marseille, CGM06 Nice, ARCOLIB Rennes/Vannes, CGA BREIZHBERRY St Amand Montrond, CGAIAM Agneaux/St-Lô, OGI France St-Malo, ciga Caen.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier ecolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

LA LOCATION MEUBLÉE NOUVEAUTÉS 2024

SEUILS MICRO BIC :

Pour les revenus 2023 (déclaration à établir en 2024), les seuils et les abattements afférents aux locations de tourisme ont été modifiés de la manière suivante par la loi de finances 2024 :

		Location de tourisme meublé (hors locaux classés et chambres d'hôtes)	Location de meublés de tourisme classés en zones tendues	Chambres d'hôtes
Avant LF 2024	SEUIL recettes*	77 700 €	188 700 €	188 700 €
	ABATTEMENT MICRO BIC	50 %	71 %	71 %
Après LF 2024	SEUIL recettes*	15 000 €***	188 700 €	188 700 €
	ABATTEMENT MICRO BIC	30 %	71 % **	71 %

* Seuils à l'année civile, et ramenés sur 12 mois

** Majoration de 21 % pour les meublés de tourisme classés hors zone tendue lorsque les recettes annuelles de l'année précédente sont inférieures à 15 000 €

*** ne concerne que les logements touristiques visés au 324-1-1 du code du tourisme

Afin de limiter les conséquences d'une application rétroactive de cette mesure, l'administration admet, dans le cadre d'une mise à jour de sa base Bofip du 14 février 2024, que **les loueurs de meublés de tourisme non classés peuvent continuer à appliquer aux revenus de 2023 les dispositions de l'article 50-0 du CGI dans leur rédaction antérieure** à l'article 45 de la loi de finances pour 2024 (BOI-BIC-CHAMP-40-20 n 55).

Pour l'année 2024, les nouveaux seuils entrent normalement en vigueur.

Une proposition de loi n°1176 (PL 1176) est en cours de discussion (votée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale le 29/01/2024) et pourrait venir remettre en cause les changements apportés au régime micro-BIC par la loi de finances 2024.

TVA ET PARA-HÔTELLERIE :

Les règles de taxation à la TVA des locations meublées sont redéfinies (article 84 Loi de finances 2024)

La loi distingue les prestations d'hébergement dans le cadre du secteur hôtelier et assimilé et les locations de logements meublés à usage résidentiel :

Secteur hôtelier et para-hôtelier - deux conditions à l'assujettissement à la TVA :

- Séjour n'excédant pas 30 nuitées pour un même client (nouveau critère),
- Fournir au moins 3 des quatre prestations suivantes : petit déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture de linge de maison, accueil même non personnalisé.

Locations de logements meublés à usage résidentiel :

- Fournir au moins 3 des quatre prestations suivantes : petit déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture de linge de maison, accueil même non personnalisé (critère inchangé).

Un guide sur la location meublée est à votre disposition sur votre espace extranet, ainsi que des fiches techniques par thématique sur la location meublée.

Un questionnaire en ligne est également à compléter pour un meilleur suivi de votre dossier.

Toute l'équipe d'OGI-France reste à votre disposition pour un accompagnement au quotidien
www.ogifrance.fr